

**Département de l'Isère
Canton de l'Oisans
Commune LES DEUX ALPES**

**DECISION DU MAIRE
N° 2023-095**

Domaine : COMMANDE PUBLIQUE – 1.1 – Marchés publics

Objet : Attribution du marché n° 2023-F-03_Marché de Maîtrise d'œuvre pour la rénovation et la restructuration de la Maison des Deux Alpes

Le maire,

VU le Code de la commande publique, notamment ses articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et suivants;

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-21 à L2122-26 ;

VU la délibération n°2020-062 du 10 juillet 2020 portant délégation de fonctions du Conseil municipal au Maire;

VU le lancement d'une consultation en procédure formalisée pour un marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et la restructuration de la maison des Deux Alpes ;

VU le rapport d'analyse des offres et l'avis de la commission d'appel d'offres qui s'est tenue le 11 avril 2023 ;

DECIDE

Article 1 : Le marché n° 2022-F-03 ayant pour objet la Maîtrise d'œuvre pour la rénovation et la restructuration de la Maison des Deux Alpes est attribué au candidat suivant :

A-TEAM (mandataire)

123, rue Marcel Reynaud

38920 CROLLES

N° SIRET : 523 021 624 00037 Tel : 04 76 04 99 60 mël : secretariat@ateam.archi

Pour un montant de **271 250.00 euros hors taxes**

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des actes administratifs.
Ampliation en sera adressée à Monsieur le préfet de l'Isère.

Les Deux Alpes, le 20 avril 2023

Par délégation du conseil municipal,

Le maire, Christophe AUBERT

